

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibérati on
15	15	10

Date de la convocation
02 septembre 2022

Date d'affichage
07 septembre 2022

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 septembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Selda OZBEK, Pascal TIHA, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2022-25

**Prix du Kwh de
chauffage
Saison 2022-2023**

Un tableau récapitulatif des dépenses de la saison de chauffe 2021-2022 est présenté à l'assemblée ainsi que le calcul du coût proposé pour la saison 2022-2023.

Le prix du Kwh est facturé chaque année aux locataires bénéficiant du chauffage par la chaufferie communale au bois.

Le coût proposé pour la saison de chauffe à venir est de 0,081€/Kwh

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de fixer le prix du Kwh à 0,081€ pour la saison 2022-2023.

Le Maire
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20220906-2022_25-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibérati on 10
15	15	10

Date de la convocation
02 septembre 2022

Date d'affichage
07 septembre 2022

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 septembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Selda OZBEK, Pascal TIHA, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2022-26

**Demande de subvention
Mise en conformité
défense incendie**

- le lotissement le Nid
- la ZAC du Breuil
- la route d'Harbouey

Le montant prévisionnel des coûts des travaux s'élève à 53 951,49€ HT (64 741,79€ TTC).

Le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du CTS 2022.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux préliminaires	1440,00€	DETR	18 882,00€
Lotissement le Nid : création d'un point d'aspiration sur réservoir 300m3	4 500,00€	CTS	6 667,00€
ZAC du Breuil : pose d'une citerne souple de 120m3	8 203,00€	Autofinancement communal	28 402,49€
Route d'Harbouey : pose d'une citerne enterrée de 40m3 réalimentée à 45m3/h minimum	39 808,49€		
TOTAL	53 951,49€		53 951,49€

REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20220906-2022_26-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du CTS 2022 pour la mise en conformité de la défense incendie.

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

Le Maire
T.MEURANT



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibérati on 10
15	15	10

Date de la convocation
02 septembre 2022

Date d'affichage
07 septembre 2022

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 septembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Selda OZBEK, Pascal TIHA, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2022-27

**Demande de subventions
Square Antoine et
Simone Veil**

Monsieur le Maire présente le projet de la sécurisation du cheminement et de l'aménagement du Square Antoine et Simone Veil.

Le montant prévisionnel des coûts des travaux s'élève à 46 919,79€ H.T.

Le Maire propose de solliciter des subventions au Conseil Départemental au titre du CTS 2023 ainsi qu'au titre des Amendes de police 2022.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES	
Aménagements	36 000,00€	DETR	15 486,40€
Éclairage public pose	4 000,00€	CTS 2023 (25%)	11 729,45€
Éclairage public	2 296,00€	Amendes de police 2022 (22%)	10 321,91€
Bancs	4 621,79€	Autofinancement communal	9 380,03€
TOTAL	46 917,79€		46 917,79€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre du CTS 2023 et au titre des Amendes de police 2022 pour la sécurisation du cheminement et de l'aménagement du Square Antoine et Simone Veil.

Le Maire
T.MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20220906-2022_27-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibérati on
15	15	10

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 septembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Date de la convocation
02 septembre 2022

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Date d'affichage
07 septembre 2022

Absents : Selda OZBEK, Pascal TIHA, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modifications dans le marché initial de l'entreprise STV concernant les aménagements de la rue du 18 Novembre, entraînant les plus-values suivantes :

- Tranche ferme Voirie : + 8 735,80€ H.T.
- Tranche optionnelle n°1 : + 19 318,90€ H.T.
- Tranche ferme Eau : - 8 531,50€ H.T.

Soit un total de 19 523,20€

N° 2022-28

**Avenant au marché
Aménagements rue du
18 Novembre**

Pour rappel, le marché initial s'élevait à 240 301,60€ H.T. :

- Tranche ferme : 121 687,80€ H.T.
- Tranche optionnelle n°1 : 52 773,80€ H.T.
- Tranche optionnelle n°2 : 65 840,00€ H.T.

Le nouveau marché après modifications s'élève désormais à 259 824,80€ H.T. :

- Tranche ferme : 130 423,60€ H.T.
- Tranche optionnelle n°1 : 72 092,70€ H.T.
- Tranche optionnelle n°2 : 57 308,50€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- valide l'avenant au marché
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant

REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20220906-2022_28-DE

Le Maire
T.MEURANT

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibérati on
15	15	10

Date de la convocation
02 septembre 2022

Date d'affichage
07 septembre 2022

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 septembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Selda OZBEK, Pascal TIHA, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2022-29

**Travaux de voirie place
du Général de Gaulle**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite aux travaux de voirie engagés par le département sur la place du Général de Gaulle, il a été proposé à la commune de participer financièrement à la réfection des abords bitumés.

Le département ayant pris en charge une partie des frais, l'entreprise prestataire a demandé à la commune d'accepter de financer le solde du montant des travaux, soit 14 238,18€ H.T. (17 085,82€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, accepte la prise en charge par la commune de la réfection du bitume.

Le Maire
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20220906-2022_29-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibérati on
15	15	10

Date de la convocation
02 septembre 2022

Date d'affichage
07 septembre 2022

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 septembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Selda OZBEK, Pascal TIHA, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAUDA

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2022-30

**Vente du terrain
du petit Breuil**

Monsieur le Maire présente la proposition d'acquisition du terrain du petit Breuil (parcelle AH 210) d'une superficie d'environ 2 000 m² par Monsieur et Madame Minder pour la somme de 40 000€.

Il précise à l'assemblée que la vente est assujettie au cadastrage de la parcelle pour la préservation par la commune de la partie traversée par ses canalisations, et à la production d'une étude de sol G1, étude géotechnique obligatoire à annexer à la promesse de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- accepte le principe de la vente sous réserve du lancement du cadastrage
- autorise Monsieur le Maire à lancer une étude de sol G1

Le Maire
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 08/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20220906-2022_30_BIS

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
02 septembre 2022

Date d'affichage
07 septembre 2022

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 septembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Selda OZBEK, Pascal TIHA, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2022-31

**Ouverture de comptes de
trésorerie de dépôt de
fonds en trésor pour les
diverses régies**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, en vertu de l'arrêté du 24 janvier 2013 et plus précisément de l'article 8 portant application des articles 43 à 47, 134, 138, 141, 142, 143, 195 et 197 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et encadrant les comptes de disponibilité et les dépôts de fond au Trésor, la nécessité d'ouvrir un compte de trésorerie de dépôt de fonds en trésor pour chacune des régies suivantes :

- Droit de place
- Cinéma
- Photocopies
- Camping
- Médiathèque
- Locations de salle

Il devient également nécessaire de pouvoir procéder à des encaissements par carte bancaire pour l'ensemble de ces régies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, autorise :

- l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds pour chacune des régies listées ci-dessus.
- l'encaissement par carte bancaire pour l'ensemble des régies

Le Maire
T.MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20220906-2022_31-DE



Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant